



## Commission des Pétitions

### Procès-verbal de la réunion du 05 janvier 2022

La réunion a eu lieu par visioconférence.

#### Ordre du jour :

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 8 et 14 décembre 2021**
2. **Avis quant à la recevabilité de 13 nouvelles demandes de pétition publique**
3. **Suivi des pétitions en cours d'instruction**
4. **Divers**

\*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, Mme Djuna Bernard remplaçant M. M. Marc Hansen, M. Frank Colabianchi, M. Emile Eicher, M. Paul Galles, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Cécile Hemmen remplaçant Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Fernand Kartheiser, Mme Josée Lorsché remplaçant Mme Chantal Gary, Mme Octavie Modert, Mme Lydia Mutsch

M. Charles Margue, observateur

M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Chantal Gary, M. Marc Hansen

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

\*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission

\*

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 8 et 14 décembre 2021**

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont approuvés

## 2. Avis quant à la recevabilité de 13 nouvelles demandes de pétition publique

### **AVIS POSITIFS**

La Commission des Pétitions a rendu un avis positif quant à la recevabilité des demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **2068** - Congé exceptionnel pour les propriétaires d'animaux domestiques ou propriétaires d'animaux de compagnie*

Dépôt: le 18.10.2021 à 23:32

Pétitionnaire: Christophe Loureiro Jordão

*Demande de pétition publique **2116** - Covid / Prime de risque pour chacun qui doit au travail entrer en contact avec des collaborateurs et / ou des clients non vaccinés*

Dépôt: le 19.11.2021 à 14:17

Pétitionnaire: Georges Leuck

*Demande de pétition publique **2129** - Überarbeitung, Änderung und Anpassung des Sexualstrafrechts in Luxemburg*

Dépôt: le 30.11.2021 à 18:28

Pétitionnaire: Diane Schaefer

*Demande de pétition publique **2133** - Halte aux travaux routiers qui ont lieu en même temps dans le même secteur à des endroits cruciaux du réseau routier*

Dépôt: le 02.12.2021 à 13:33

Pétitionnaire: Éric Arjona

*Demande de pétition publique **2113** - Pétition contre la mise en quarantaine/isolation des enfants des cycles 1-3*

Dépôt: le 17.11.2021 à 18:52

Pétitionnaire: Christian Mais

*Demande de pétition publique **2140** - Mehr Licht in die Dunkelheit - Politische Bildung für Erwachsene.*

Dépôt: le 06.12.2021 à 14:16

Pétitionnaire: Marc Kintgen

*Demande de pétition publique **2142** - D'viischt Diere vu Linnebusse souwéi déi 2 éischt Sätzreien déi fir PMR reservéiert si solle nees débblockéiert ginn !*

Dépôt: le 07.12.2021 à 11:10

Pétitionnaire: Patrick Hurst

*Demande de pétition publique **2144** - Au nom de la santé générale, protégeons les non-vaccinés*

Dépôt: le 07.12.2021 à 18:47

Pétitionnaire: João Paulo Ferreira

*Demande de pétition publique **2130** - Petitioun géint d'2 G Reegelen am „Fräizäitsekteur“, Diskrimination vun enger klenger Minoritéit stoppen!*

Dépôt: le 01.12.2021 à 00:47

Pétitionnaire: Mandy Huberty

### **AVIS NEGATIFS**

La Commission des Pétitions a rendu un avis négatif quant à la recevabilité des

demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **2150** - Endométriose*

Dépôt: le 11.12.2021 à 11:08

Pétitionnaire: Charles Cibango

Motivation :

Pétition similaire à la pétition publique 1977 – *Pour que l'endométriose soit reconnue comme une maladie handicapante et une affection à longue durée*, déposée le 12.08.2021. La présente pétition est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

*Demande de pétition publique **2153** - Einführung einer Impfpflicht gegen Covid-19*

Dépôt: le 13.12.2021 à 16:11

Pétitionnaire: Felix Kerger

Motivation :

Pétition similaire à la pétition publique 2013 – *Pétition pour la vaccination obligatoire COVID19 de la population*, déposée le 19.09.2021. La présente pétition est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

**A reformuler**

*Demande de pétition publique **2152** - Supprimer les paiements pour le RMG après 1 an*

Dépôt: le 13.12.2021 à 15:40

Pétitionnaire: Claire Gutenkauf

Motivation :

La commission rend la pétitionnaire attentive au fait que le RMG n'existe plus et qu'il a été remplacé par le REVIS. La réforme qui est intervenue à cet égard a entre autres mené à certaines modifications des conditions d'attribution de l'aide sociale. La pétitionnaire est invitée à s'informer à cet effet, afin de vérifier si le nouveau système d'allocations sociales correspond déjà ses revendications. Si tel n'était pas encore le cas, la pétitionnaire doit reformuler pour le moins le texte de sa pétition et substituer le terme « REVIS » au terme « RMG ». Par ailleurs elle est priée de modérer son affirmation suivant laquelle tout un chacun qui désire travailler trouve un emploi. Au vu des chiffres et des expériences communiqués par l'ADEM, tel n'est malheureusement pas le cas.

*Demande de pétition publique **2154** - Autoriser les chauffeurs de bus à ne pas laisser monter les gens qui ne respectent pas le port du masque*

Dépôt: le 13.12.2021 à 22:29

Pétitionnaire: Cheryl Moreira

Motivation :

Une pétition publique doit être motivée par un intérêt général et ne doit pas être le reflet d'un intérêt privé ou personnel. Dans cet ordre d'idées, la commission prie la

pétitionnaire de supprimer ou de modifier les pronoms personnels de la motivation, c'est-à-dire de modifier les passages suivants :« Pour moi comme citoyenne luxembourgeoise je trouve que c'est honteux entrer dans un bus où ont toux et ont ne respecte pas les autres gens qui sont dans le bus. J'aimerais bien que cela puisse changer. »

*Demande de pétition publique **2157** - Accorder un congé postnatal de 24 semaines pour la mère et 24 semaines pour le père avec indemnité pécuniaire de 100% du régime actuel pendant ce congé postnatal*

Dépôt: le 19.12.2021 à 23:22

Pétitionnaire: Diana Toth

Motivation :

La commission constate que la pétitionnaire mélange plusieurs notions, notamment celles de congé postnatal et de congé paternel. Il convient de clarifier le texte à cet égard. Par ailleurs, la commission rend la pétitionnaire attentive au fait qu'il existe un congé parental (6 mois, voire 12 mois) qui a été introduit afin de permettre aux parents (mère et père) de rester auprès de leurs enfants, soit à la suite immédiate d'une naissance, soit au cours des premières années de vie de l'enfant (le congé parental peut d'ailleurs aussi être demandé en cas d'adoption d'enfants).

**Remarque :** suite au courriel du 5 janvier 2022 de la pétitionnaire, la pétition 2157 est retirée.

*Demande de pétition publique **2158** - Pour la tenue d'Etats Généraux de la Santé*

Dépôt: le 22.12.2021 à 12:00

Pétitionnaire: Laetitia Kimmel

Motivation :

La commission prie la pétitionnaire de supprimer l'affirmation erronée contenue dans la motivation de la pétition, suivant laquelle les décisions de santé publique seraient prises « sans aucune prise en compte de l'ensemble du peuple luxembourgeois ». La commission tient à rendre la pétitionnaire attentive au fait que toutes les mesures légales y relatives ont été prises dans le cadre du fonctionnement démocratique de nos institutions et, en particulier, ont été soumises au vote des représentants élus. Par ailleurs, la commission prie la pétitionnaire de remplacer les termes « états généraux » par le terme « assises » qui semble être plus approprié au vu des revendications exprimées par la pétitionnaire.

*Demande de pétition publique **2159** - ARRÊT IMMÉDIAT DES MESURES DISCRIMINATOIRES 2G ET 2G CONCERNANT LE COVID 19. PROPOSITION D'UN PROJET DE LOI POUR UN ACCÈS AUX LIEUX PUBLICS POUR TOUS.*

Dépôt: le 22.12.2021 à 12:08

Pétitionnaire: Ze Rui Lopes

Motivation :

La commission prie le pétitionnaire de corriger l'intitulé où il parle de «MESURES DISCRIMINATOIRES **2G** ET **2G** », ce qui est, sans aucun doute, une erreur qui s'y est glissée.

*Demande de pétition publique **2160** - Keng Masken während Schoulstonnen am Kllassesall*

Dépôt: le 22.12.2021 à 23:02

Pétitionnaire: Linda Klaes

Motivation :

Une pétition publique doit être le reflet d'un intérêt général, elle ne peut pas contenir des exemples privés ou personnels. Dès lors, la pétitionnaire est priée de supprimer ou de modifier les termes suivants : « **Aus eegener Erfahrung klappt daat , sin selwer an engem Apprentissage adulte, an eiser Klass gouf et seit ufank vum Schouljoer net een Fall** ».

*Demande de pétition publique **2161** - Pour un retour à la vie normale de nos enfants, à l'école, dans les structures de garde d'enfants, dans le sport et les loisirs en général*  
Dépôt: le 23.12.2021 à 00:00  
Pétitionnaire: Yan Markovski

Motivation :

La commission considère que certaines affirmations contenues dans le texte de la pétition sont objectivement erronées. Il s'agit en l'occurrence des passages suivants :

« **Il s'agit de constater que, depuis le début de la pandémie sur laquelle nous avons aujourd'hui un recul de 20 mois, la maladie Covid-19 touche très peu ou pas les enfants, même lors qu'ils peuvent être infectés par le virus SARS-CoV-2, et ce quel qu'en soient les variants.** »

« **une catégorie de la population qui est très peu, voire pas du tout touchée par la maladie Covid-19, les enfants** »

« **Il faut reconnaître de manière transparente que pour les enfants les cas d'infections (test positifs au virus SARS-CoV-2) se traduisent par un nombre très limité de maladies Covid-19, qui se traduisent dans la plupart des cas par des symptômes très légers, et que le nombre de cas graves et de morts est quasi inexistant** ».

Une pétition publiée sur le site de la Chambre des Députés ne pouvant pas contenir des affirmations erronées, le pétitionnaire est prié de supprimer ou de reformuler ces passages.

*Demande de pétition publique **2162** - Choix au lieu d'une obligation de vaccination*  
Dépôt: le 24.12.2021 à 00:00  
Pétitionnaire: Weda Khoub Mohadjer

Motivation :

La commission rend le pétitionnaire attentif à la phrase « La contrepartie consisterait pour les personnes non vaccinées de jouir des mêmes droits que les vaccinés. », qui lui semble incompréhensible dans le contexte de la pétition sous examen. Le pétitionnaire est prié soit de supprimer, soit de modifier cette phrase afin de la rendre plus cohérente par rapport au reste du texte. Par ailleurs, le pétitionnaire précise dans la motivation de la pétition une revendication qu'il faudrait inclure dans le but, à savoir : « Il s'en suit donc qu'en refusant volontairement cette vaccination, le citoyen devra accepter de céder son droit à occuper une place d'hôpital au profit d'une personne avec un Covidcheck valable, le cas échéant. » Finalement, une pétition publique étant le reflet d'un intérêt général et non d'un intérêt personnel, le pétitionnaire est prié de supprimer les termes suivants : « nous proposons ».

*Demande de pétition publique **2163** - Chers amis, Le projet du gouvernement de transformer le pass sanitaire en pass vaccinal le 15 janvier n'est pas une formalité administrative. C'est un point de non-retour vers l'obligation vaccinale généralisée, C'est autoriser une discrimination de chaque luxembourgeois et frontalier en fonction de son statut vaccinal. Ne nous laissons pas faire ! Cette mesure VOUS concerne.*  
Dépôt: le 26.12.2021 à 00:00  
Pétitionnaire: Ciro L'Abbate

Motivation :

La commission tient à informer le pétitionnaire que, d'un point de vue formel, son texte ne correspond pas à une pétition publique. Par ailleurs, le pétitionnaire fait miroiter une politique que suivrait le gouvernement sans présenter un élément factuel pour étayer ses thèses. Partant, l'auteur de la pétition est prié de modifier le texte en se focalisant sur des revendications qui portent sur des adaptations législatives qui font preuve d'un fondement factuel.

**En suspens**

*Demande de pétition publique **2151** - Lutte pour l'environnement contre l'abandon en masse des masques de protections de toutes sortes*

Dépôt: le 12.12.2021 à 18:16

Pétitionnaire: Claude Homeroovski

Motivation :

La commission tient à signaler au pétitionnaire qu'il existe déjà des sanctions prévues dans le cadre de la législation sur la protection de l'environnement qui s'appliquent aux déchets laissés dans la nature. Sont entre autres concernés les masques que le pétitionnaire vise dans sa pétition. Partant, la commission demande au pétitionnaire s'il veut éventuellement renforcer les sanctions applicables à l'abandon des masques, auquel cas il devrait reformuler le texte de sa pétition en conséquence, afin de clarifier davantage ce point.

*Demande de pétition publique **2155** - Suppression de la double imposition dès le 1er jour de télétravail pour les salariés frontaliers du secteur public*

Dépôt: le 15.12.2021 à 19:02

Pétitionnaire: Odile Vinot Préfontaine

Motivation :

La commission tient à signaler à la pétitionnaire qu'il existe une exemption de double imposition s'appliquant aux travailleurs frontaliers, qui est de 24 jours par an. De plus, lors de la pandémie, le Grand-Duché de Luxembourg a négocié une série d'accords bilatéraux avec la France, la Belgique et l'Allemagne qui visent à étendre ce délai d'exemption et donc à éviter une double imposition. La commission prie l'auteure de la pétition de préciser si elle vise une exemption au-delà des 24 jours par an, notamment si les accords prémentionnés devaient arriver à expiration.

**Échange de vues**

Concernant la demande de pétition publique **2154** - *Autoriser les chauffeurs de bus à ne pas laisser monter les gens qui ne respectent pas le port du masque*, Madame la Présidente aimerait que l'on demande à la pétitionnaire si elle est consciente que le contrôle du port d'un masque dans les bus est régulièrement assué par la police grand-ducale. Par ailleurs, l'oratrice constate que l'auteure de la pétition devra reformuler son texte en faisant abstraction de pronoms personnels. Monsieur le Député Gusty Graas estime que le texte de la pétition est très clair quant à la revendication que les chauffeurs de bus doivent être habilités à refuser un passager qui ne porte pas de masque. L'orateur s'oppose à ce que l'on demande à la pétitionnaire si elle a conscience du rôle effectué par la police. Madame la Présidente estime qu'une telle question n'est pas une ingérence quant au fond de la pétition et préfère que l'on pose ladite question à la pétitionnaire. Monsieur le Député Gusty Graas s'y oppose car le texte de la pétition est clair quant au rôle qui devra désormais être celui des chauffeurs de bus. Madame la Députée Octavie Modert pense que le texte est en effet clair, mais

que rien n'empêche de poser une question à la pétitionnaire, qui de toute façon devra reformuler son texte en raison de la forme personnelle qu'elle a employé. Madame la Députée Josée Lorsché constate que le rôle revendiqué pour les chauffeurs de bus s'inscrit dans la cadre de la législation relative à la lutte contre la pandémie. Loratrice soutient l'approche de Monsieur le Député Gusty Graas et précise que les aspects juridiques relatifs au sujet évoqué par la pétitionnaire doivent trouver une retombée dans les lois anti-Covid.

Il est finalement décidé de se limiter à demander à l'auteure de la pétition de reformuler son texte afin d'y supprimer la forme personnelle.

Quant à la demande de pétition publique **2155** - *Suppression de la double imposition dès le 1er jour de télétravail pour les salariés frontaliers du secteur public*, Madame la Présidente est à se demander si la pétitionnaire veut que toute forme de double imposition soit définitivement éliminée, alors que pour l'heure, une exemption vaut pour 24 jours endéans une année en ce qui concerne le travail sur le lieu du domicile d'un travailleur frontalier. Monsieur le Député André Bauler rappelle qu'en raison de la lutte contre la pandémie, le recours au télétravail a pris une grande ampleur et le Luxembourg a négocié des accords bilatéraux avec ses voisins pour étendre la durée d'exemption des 24 jours par an. Madame la Présidente propose que l'on demande à la pétitionnaire si elle vise à supprimer les doubles impositions après la durée d'exemption des 24 jours. Madame la Députée Lydia Mutsch salue et soutient cette approche car elle estime que la pétition sous examen n'est en aucun cas sans objet.

Au sujet de la demande de pétition publique **2159** - *ARRÊT IMMÉDIAT DES MESURES DISCRMINATOIRES 2G ET 2G CONCERNANT LE COVID 19. PROPOSITION D'UN PROJET DE LOI POUR UN ACCÈS AUX LIEUX PUBLICS POUR TOUS*, Madame la Présidente remarque d'emblée qu'il convient d'en reformuler l'intitulé, car l'auteur de la pétition s'est manifestement trompé en se référant deux fois de suite aux mesures « 2G ». Par ailleurs, Madame la Présidente signale l'existence de pétitions similaires, entre autres la pétition 2078 - *Egalisation des mesures „CovidCheck" à l'ensemble de la population*, et elle demande aux membres de la commission s'ils estiment que la pétition sous examen est suffisamment distincte de la pétition 2078 pour pouvoir l'accepter. Monsieur le Député Paul Galles pense que la question n'est pas facile à trancher. Il constate que le terme « CovidCheck » est une notion générique qui comprend le 2G et le 3G. Partant, la pétition sous examen semble être superfétatoire, mais l'orateur n'est lui-même pas satisfait de son constat. Madame la Présidente ajoute encore l'information qu'en demandant au pétitionnaire de reformuler son texte, il risque d'obtenir un refus par la suite car une autre pétition similaire, à savoir la pétition reformulée **2130** - *Petitioun géint d'2 G Reegelen am „Fräizäitsekteur", Diskrimination vun enger klënger Minoritéit stoppen!*, figure à l'ordre du jour de la présente réunion. Cette dernière pétition sera très probablement acceptée par la commission. Madame la Députée Lydia Mutsch rejoint la réflexion et l'impression du Député Paul Galles. Elle pense que la probabilité d'accepter par la suite une pétition similaire n'est pas un motif de refus suffisant et elle préfère d'accepter ou de faire reformuler le texte de la pétition sous examen s'il n'y a pas d'arguments plus fondamentaux qui s'y opposeraient.

Il est ensuite décidé de ne pas refuser la pétition sous examen et de demander à son auteur de reformuler sa pétition, en corrigeant l'erreur survenue à l'endroit de l'intitulé

En ce qui concerne la demande de pétition publique **2161** - *Pour un retour à la vie normale de nos enfants, à l'école, dans les structures de garde d'enfants, dans le sport et les loisirs en général*, Madame la Députée Josée Lorsché constate que certaines affirmations sont erronées. En l'occurrence, même si l'on peut considérer que les enfants deviennent moins gravement malades en comparaison à d'autres catégories d'âge, il convient de constater que l'on a relevé des cas de long Covid ainsi que des

décès d'enfants en France. Partant, le pétitionnaire ne peut pas affirmer qu'il n'y ait pas de décès parmi les enfants. Madame la Présidente estime également que le pétitionnaire devra reformuler certaines affirmations qui sont manifestement fausses. Monsieur le Député Gusty Graas donne à considérer que d'autres pétitions, ayant reçu l'aval de la présente commission, ont affirmé que les vaccins étaient nuisibles. Il aurait dès lors fallu refuser ces pétitions, ce qui n'a pas été le cas. L'orateur est en faveur d'une acceptation de la pétition sous examen. Madame la Présidente souligne que la commission n'a jamais toléré de fausses affirmations. Monsieur le Député Gusty Graas pense que, si tel devait être le cas, toutes les pétitions opposées aux vaccinations auraient dû être refusées, ce qui ne fut pas le cas. L'orateur n'exclut pas que la pétitionnaire de la présente pétition publique ait accès à d'autres évidences scientifiques. En tout état de cause, l'orateur veut éviter d'entraver la libre expression de la parole. Madame la Présidente insiste pour sa part que l'on doit demander à l'auteur de la présente pétition de supprimer les fausses informations relatives à la mortalité des enfants. Madame la Député Josée Lorsché explique que les pédiatres de la « Kannerklinik » constatent des cas de long Covid, ce qui risque d'entraîner des décès par la suite. Elle se réfère sur l'existence d'études internationales permettant d'obtenir une impression des conséquences d'une infection au Covid parmi les enfants. Madame la Présidente insiste de nouveau à ce que ce genre de formulation, qui nie l'éventualité de décès d'enfants en raison d'une infection au Covid, soit supprimée, ou, pour le moins reformulée. Monsieur le Député Fernand Kartheiser rejoint le point de vue de Monsieur Gusty Graas. L'orateur estime que la commission ne dispose pas de données chiffrées quant à la question soulevée. Il estime qu'il s'agit d'un fait que seulement peu d'enfants sont touchés. L'orateur ne veut pas que les membres de la commission mènent une discussion quant au fond relative à des études scientifiques. Il propose d'accepter la présente demande de pétition. Si un débat public devait s'en suivre, le moment serait alors venu pour poser les questions soulevées jusqu'à présent. D'une manière générale, Monsieur le Député pense que l'histoire et la véracité des faits sont toujours déterminés par ceux qui l'ont emporté. L'orateur refuse de qualifier certaines affirmations de « fake news », sauf si l'on venait à affirmer que la terre est plane. Monsieur le Député dit vouloir éviter la censure d'un texte. Il insiste sur la possibilité de chaque pétitionnaire d'exprimer son opinion. Madame la Présidente insiste que les fausses affirmations ont toujours dû être reformulées et elle demande un vote au sujet de la présente pétition. Monsieur le Député Paul Galles pense que la liberté d'expression est un droit important, mais il constate à propos du texte de la pétition que l'affirmation selon laquelle les risques pour les enfants seraient inexistent est une affirmation objectivement fausse. Il propose que le pétitionnaire reformule son texte, où l'auteur de la pétition peut exprimer un avis selon lequel les enfants semblent n'encourir de risque, sans l'affirmer de façon absolue. Ainsi, la liberté d'expression serait sauvegardée et les fausses affirmations seraient relativisées. Monsieur le Député Emile Eicher rejoint le point de vue de Monsieur Paul Galles. Il donne à considérer que les affirmations du pétitionnaire ne sont pas tenables en vue de la fermeture de non moins de 18 classes dans une école. Madame la Présidente conclut que l'on demandera au pétitionnaire de reformuler les passages qui affirment que le danger pour les enfants soit inexistant.

*Monsieur le Député Fernand Kartheiser s'y oppose et demande que son opposition soit marquée dans le procès-verbal de la présente réunion. L'orateur voudrait accepter la présente pétition et s'oppose à ce qu'elle soit reformulée. Monsieur le Député Gusty Graas s'abstient.*

### **3. Suivi des pétitions en cours d'instruction**

#### **VALIDATION DES SIGNATURES RÉCOLTÉES PAR LES PÉTITIONS PUBLIQUES 2043 et 2044**

La commission procède à la validation des signatures des pétitions 2043 et 2044. La commission décide de regrouper lesdites pétitions si leurs auteurs sont d'accord, afin que le débat public relatif à l'une et à l'autre puisse avoir lieu en même temps.

## **1) VALIDATION DES SIGNATURES RÉCOLTÉES PAR LA PÉTITION PUBLIQUE 2043**

### **APRÈS VÉRIFICATION**

#### **Pétition publique 2043 - Pour un référendum pour l'interdiction du Pass Sanitaire (CovidCheck ou équivalent) au Luxembourg**

NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES ÉLECTRONIQUES :	5932
(APRÈS la suppression de 532 doublons)	
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES SUR PAPIER :	0
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES :	5932
NOMRE TOTAL DE SIGNATURES NON VALIDES :	40 = 0,67 %

**NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES VALIDES : 5892**

## **2) VALIDATION DES SIGNATURES RÉCOLTÉES PAR LA PÉTITION PUBLIQUE 2044**

### **APRÈS VÉRIFICATION**

#### **Pétition publique 2044 - Pétition contre l'obligation de présenter le Covid Check dans les institutions publiques (les hôpitaux, les écoles, etc.) et les entreprises privées**

NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES ÉLECTRONIQUES :	6077
(APRÈS la suppression de 648 doublons)	
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES SUR PAPIER :	0
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES :	6077
NOMRE TOTAL DE SIGNATURES NON VALIDES :	60 = 0,99 %

**NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES VALIDES (100 %) : 6017**

### **EXAMEN D'UNE PÉTITION ORDINAIRE**

*Demande de pétition **ordinaire 2156** - Pétition ordinaire concernant le vaccin Nuvaxovid*

Dépôt: le 15.12.2021 à 10:38

Pétitionnaire: Isabelle Scholzen

La commission approuve la pétition 2156 et décide de demander une prise de position y relative de la part de Madame la Ministre de la Santé.

### **VALIDATION DES SIGNATURES DE TROIS PETITIONS N'AYANT PAS ATTEINT LE SEUIL DES 4.500 SIGNATURES :**

Pétition publique 2073 - Réduction du tarif des crèches privées

Signatures : 82

Doublons : 0

Pétition publique 2074 - Éischt-Hëllef-Cours vun 12 Stonnen wann een de Führerschäin fir Moto oder Auto mecht.

Signatures : 232  
Doublons : 5

Pétition publique 2076 - Retraite obligatoire pour les politiciens avec 65 ans  
Signatures : 344  
Doublons : 4

### **DEMANDES DE RECLASSEMENT EN PETITIONS ORDINAIRES**

La commission ne procède pas au reclassement en pétitions ordinaires des pétitions publiques suivantes, ce qui implique que ce point devra figurer de nouveau à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission des Pétitions.

Pétition publique 1977 - Pour que l'endométriose soit reconnue comme une maladie handicapante et une affection à longue durée (*3468 signatures*)

Pétition publique 1988 - Droit à l'adoption en tant que célibataire (*263 signatures*)

Pétition publique 1983 - Revalorisation du taux horaire au travail dès 10 ans d'ancienneté / ( pour le salaire minimum non qualifié sans diplôme reconnu ) / Tous métiers confondus au Luxembourg. (*1101 signatures*)

Pétition publique 1990 - Contre la marginalisation par la digitalisation - Gegen Ausgrenzung durch Digitalisierung (*61 signatures*)

Pétition publique 1991 - Pour une interdiction de l'utilisation d'eau potable coulant continuellement pour refroidir les centres informatiques (datacenter). / Für ein Verbot der Nutzung von fließendem Trinkwasser zur Kühlung von Datenzentren. (*140 signatures*)

Pétition publique 1992 - Sortons les poules des cages !!! Interdiction de la vente des oeufs de catégorie 2 et de catégorie 3 / Ban the sale of eggs category 2 and category 3 - eggs from caged chickens (*631 signatures*)

Pétition publique 1994 - Contre l'obligation de porter un gilet de sécurité réglementaire pour tout piéton en dehors des agglomérations pendant la nuit ou en cas de mauvaise visibilité. / Abolition de l'infraction 170-07 du Code de la route (modification par les règlements grand-ducaux nos 33 et 34 du 27 mars 2008). / Gegen die Warnwestenpflicht für alle Fußgänger außerhalb der Ortschaften nachts und bei schlechter Sicht. (*38 signatures*)

Pétition publique 2000 - Pétition contre la crise du logement (*445 signatures*)

### **CLÔTURES**

La commission ne procède pas à la clôture des pétitions suivantes, ce qui implique que ce point devra figurer de nouveau à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission des Pétitions.

### **Les auteurs des pétitions suivantes n'ont pas réservé de suite à la requête de la Commission de reformuler leur texte**

Demande de pétition publique 2065 - Ënnerstetzung fir den Här Braz, fréiere Minister  
Demande de pétition publique 2066 - La mobilité dans le nord

Demande de pétition publique 2070 - Verbuet vun der Klappjuegd

Demande de pétition publique 2075 - Fir déi Pappen déi Alimenter fir Kanner bezuelen, z.B. 3 Kanner, an dann op hirem Salaire nach voll besteiert gin, d'Pappen kréien keen Kannergeld, mussen nach Alimenter bezuelen an hun keng steierlech Virdeeler

Demande de pétition publique 2092 - Rechnung vum Chèque-Service no Déductioun vun der Schold resp. Loyer

Demande de pétition publique 2105 - Droit aux différents congés parentaux pour les co-parents (homosexuel et n'ayant pas porté l'enfant)

**Les auteurs des pétitions suivantes se sont pas prononcés en faveur d'une clôture de leur pétitions respectives**

Pétition publique 2006 - Trajet Lille - Luxembourg plus rapide

Pétition publique 2035 - Fir ee Referendum iwwert déi nei Verfassung online kënnen ze froen

**PRISES DE POSITION DU GOUVERNEMENT**

Madame la Présidente présente brièvement les prises de position suivantes reçues de la part du gouvernement. La commission décide de les transmettre aux pétitionnaires concernés.

Pétition 1867 - Pour un assouplissement de l'obligation du port du masque pour les enfants dans les écoles et les structures d'accueil périscolaires / For a relaxation of the obligation for children to wear a mask in school and in after-school facilities / Fir eng relaxatioun vun der Maskenpflicht fir d'kanner an de Schoulen an an de ausserschoulenschen Betreuungsstruktur

*Prise de position du 23 novembre 2021 de la part de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse*

Pétition 2001 - Pétition ordinaire concernant les agences immobilières pour un meilleur professionnalisme et une commission plus juste à la vue de la situation actuelle du marché

*Prise de position du 14 décembre 2021 de la part de Monsieur le Ministre des Classes moyennes*

Pétition 2039 - PETITION - BOURSE ETUDIANTS – QUESTION DES DIPLÔMES NON ELIGIBLES

*Prise de position du 08 décembre 2021 de la part de Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*

**4. Divers**

1) Pétition publique 1751 - Fir e strikt Verbuet vu Sedéierung (Rouegstellung, fréiert Ugruten) a méi e mënschleche Gesundheitssystem fir vulnerabel Persounen an den Institutiounen zu Lëtzebuerg - Pour une interdiction stricte de sédation (immobilisation, autrefois fixation) et un système de santé plus humain pour les personnes vulnérables dans les institutions au Luxembourg - Für ein striktes Verbot von Sedierung (Ruhigstellung, früheres Angurten) und ein menschlicheres Gesundheitssystem für schutzbedürftige Personen in den Institutionen in Luxemburg

**Réaction du 3 novembre 2021 de la part de l'auteure de la pétition 1751, suite à la**

***lettre du 22 septembre 2021 lui accordant un délai de 2 mois pour réagir à la prise de position émise le 4 août 2021 par Madame la Ministre de la Santé.***

Madame la Présidente rappelle au sujet de la situation de l'auteure de la pétition 1751, que la commission a décidé de convoquer les ministres de la Santé et de la Famille dans une réunion de la commission. La pétitionnaire y sera également invitée. Une lettre d'invitation sera préparée à cet effet. La date pour une telle réunion ne doit pas nécessairement être une date rapprochée, en raison de l'agenda chargé desdits ministres.

**2) Pétition publique 1858 - Evaluation de l'Ivermectine dans la prophylaxie et le soin de la Covid. Evaluierung von Ivermectin in der Prophylaxe und Pflege von Covid.**

***Réaction du 17 décembre 2021 de la part de l'auteur de la pétition 1858, suite à la lettre du 24 novembre 2021 lui accordant un délai de 2 mois pour réagir à la prise de position émise le 26 octobre 2021 par Madame la Ministre de la Santé.***

La commission décide de transmettre la réaction du pétitionnaire à Madame la Ministre de la Santé.

**3) Pétition publique 1630 - Umstellung von Kleingeräten mit Verbrennungsmotoren zur Garten-, Wald- und Wegepflege auf Elektrobetrieb / Conversion des petits appareils à moteur à combustion pour l'entretien des jardins, des forêts et des chemins au fonctionnement électrique**

***La pétition 1630 a été clôturée par erreur le 17 décembre 2021. En effet, le pétitionnaire a réagi par courriel du 20 octobre 2021, suite à la lettre du 22 septembre 2021 lui accordant un délai de 2 mois pour réagir à la prise de position émise le 25 août 2021 par Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.***

La commission décide de rouvrir l'instruction de la pétition et de transmettre la réaction du pétitionnaire à Madame la Ministre de l'Environnement.

**4) Pétition publique 2125 - Pour la sécurité des enfants du Kannercampus de Belval (transmission le 13 décembre 2021 à la commune de Sanem pour compétence avec information aux pétitionnaires)**

***Information du 21 décembre 2021 de la part de la commune de Sanem.***

La commission décide que les pétitionnaires soient saisi de la réaction de la part de la commune de Sanem.

**5) Pétition publique 2141 - Erneuerbare Energien**

***Information du 23 décembre 2021 de la part du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.***

La commission décide que la demande de prise de position soit adressée au ministre compétent, en l'occurrence Monsieur le Ministre Claude Turmes (Energie).

\*

Madame la Présidente rappelle la tenue d'un débat public, le 12 janvier 2022, consacré à certains aspects de l'obligation vaccinale. Elle rappelle que la semaine subséquente audit débat public aura lieu le débat de consultation à la Chambre des Députés, consacré à l'obligation vaccinale et demandé par le gouvernement.

\*

Le 19 janvier 2022 aura lieu la prochaine réunion de la Commission des Pétitions, consacrée à l'examen des nouvelles demandes de pétition publique.

Luxembourg, le 05 janvier 2022

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**